

De L'effort Au Potentiel Fiscal Au Maroc: Evaluation Empirique

Said Tounsi,

Professeur à l'Université Mohamed V,
Faculté de Droit, Rabat-Agdal, Morocco

Abdellali Fadllalah,

Professeur à l'Institut National de la
Statistique et d'Economie Appliquée, Morocco

Adil Wahbi,

Doctorant à l'Université Mohamed V,
Faculté de Droit, Rabat-Agdal, Morocco

Doi:10.19044/esj.2019.v15n34p342 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n34p342](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n34p342)

Résumé

La situation contemporaine des finances publiques nécessite une évaluation des effets de la fiscalité sur le financement de l'économie par la création des espaces budgétaires. En effet, avec une pression fiscale de 18,6% en 2016, et un déficit commercial record de 20% du PIB, il semble légitime de s'interroger sur le niveau potentiel de la pression fiscale au Maroc. Ainsi, l'étude de l'effort fiscal est nécessaire pour l'appréhension de la contrainte budgétaire publique. A travers cette étude, nous avons estimé via une modélisation structurelle en données de Panel à effet aléatoire, durant la période de 2000- 2016 pour évaluer le niveau de pression fiscale optimale. Selon nos résultats, l'évolution annuelle du potentiel fiscal en moyenne géométrique, au Maroc durant la période d'étude est de 1,65%., traduisant ainsi, un niveau de prélèvement effectif supérieur à la pression fiscale des pays de comparaison, et créant structurellement de ce fait, un espace budgétaire additionnel pour l'économie nationale.

Mots-clés: Espace budgétaire, Effort fiscal, Potentiel Fiscal, Effet fixes, Tests d'Hausman

Fiscal Potential in Morocco: Empirical Assessment

Said Tounsi,

Professeur à l'Université Mohamed V,
Faculté de Droit, Rabat-Agdal, Morocco

Abdellali Fadllalah,

Professeur à l'Institut National de la
Statistique et d'Economie Appliquée, Morocco

Adil Wahbi,

Doctorant à l'Université Mohamed V,
Faculté de Droit, Rabat-Agdal, Morocco

Abstract

The contemporary situation of public finances requires an assessment of the effects of taxation on the financing of the economy through the creation of budgetary areas. With a fiscal pressure of 18.6% in 2016 and a record trade deficit of 20% of GDP, it seems legitimate to question the potential level of the tax burden in Morocco. This makes the study of the tax effort necessary for the apprehension of the public budget constraint. Through this study, structural modeling was used to estimate the Randomized Panel data during the period 2000-2016 to assess the optimal tax burden level. According to the results obtained, the annual evolution of the geometric average tax potential in Morocco during the study period is 1.65%. This reflects an effective levy level which is above the tax burden of the comparator countries, and it creates an additional fiscal space for the national economy structurally.

Keywords: Budgetary space, Fiscal effort, Tax potential, Fixed effects, Hausman tests

1. Introduction

Le niveau de la pression fiscale occupe une place importante dans la réflexion des acteurs économiques. Le suivi de l'évolution de cette pression et de son niveau attire toujours l'attention des autorités publiques, et plus particulièrement, des Pays en Voie de Développement vu sa relation d'impact directe avec les principales performances macroéconomiques. Toutefois, son identification, l'approche de détermination et d'analyse n'est pas encore consensuelle.

En effet, tout écart de la pression fiscale par rapport à son niveau optimal ou potentiel (qui se dégage sous l'hypothèse de l'utilisation maximale des facteurs de production dans une économie) peut significativement et in fine impacter la situation économique globale d'un pays. Pendant longtemps, plusieurs études ont essayé de développer des normes d'évaluation qui ont été utilisées après pour analyser le niveau de la pression fiscale optimale, son évolution et ses impacts sur la croissance économique.

En recourant la théorie fondamentale des finances publiques, les objectifs assignés à la politique fiscale sont d'ordre financier, économique et social (Musgrave, 1959). Au niveau financier, la politique fiscale doit dégager les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat. Au niveau économique, la politique fiscale régularise l'activité économique en changeant le comportement des contribuables (afin de veiller à une équité fiscale), ou prenant la forme d'incitations visant la réduction de la pression fiscale (afin de relancer de la consommation, de l'investissement et de l'emploi).

Dans ce cadre, il faut rappeler que la politique fiscale représente, avec la politique budgétaire, l'un des principaux déterminants de la politique économique de chaque pays. Elle consiste à utiliser certains instruments budgétaires comme les prélèvements fiscaux directs ou indirects pour régulariser sur la sphère économique. Ainsi, comme toute action politique, l'action fiscale traduit des orientations politiques et une analyse structurelle de la conjoncture économique et sociale de la nation à un moment donné de son histoire.

A titre illustratif, on détermine le poids des recettes fiscales en ratio du Produit Intérieur Brut (PIB) pour estimer et évaluer l'autorité économique de l'État sur les contribuables. Ces évaluations donnent des comparaisons globales, régionales ou mondiales, sur l'autorité fiscale dans chaque pays. Ainsi, plus le niveau de la pression fiscale est élevé, plus l'impôt découragera fortement l'activité économique privée, l'épargne et l'investissement et y induira des distorsions macroéconomiques structurelles.

Au niveau national, la pression fiscale est principalement à la fois l'expression et le résultat de l'ouverture économique au marché international. La réflexion sur le niveau optimal de la pression fiscale a émergé à une époque où les investisseurs bénéficiaient de protections douanières très élevées. Il est opportun actuellement, de s'interroger sur la capacité la politique fiscale à être un levier favorisant la soutenabilité budgétaire. Il est ainsi primordial de veiller à ce que l'impôt ne représente pas une paralysante, mais soit aussi perçu comme un déterminant de financement de l'économie par la création des espaces budgétaires.

La fiscalité Marocaine connaît donc, des pressions externes résultant de la concurrence internationale, ainsi que des pressions internes. Dans ce cadre, on a assisté ces dernières années à de multiples changements visant

surtout la rationalisation fiscale. Les grandes orientations de la politique fiscale pour les prochaines années visent la consolidation de la croissance et du développement social à travers l'optimisation des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des dépenses fiscales et le contrôle.

La part des recettes fiscales dans les recettes publiques globales au Maroc semble donc comparable aux niveaux observés dans les pays à fiscalité moderne qu'ils s'agissent de pays émergents ou de pays développés. Les grandes orientations de la politique fiscale visent la soutenabilité de la politique, l'élargissement des sources de financement de l'économie budgétaire, la croissance et le développement social.

Toutefois, l'expérience internationale en matière de la pression fiscale au cours des dernières décennies a montré qu'une forte pression fiscale peut être à l'origine de retombées négatives sur les performances économiques d'un pays. Le niveau potentiel de la pression fiscale est la valeur assurant simultanément la réalisation de la stabilité économique interne et la viabilité de la position extérieure d'effort fiscal avec comme centre d'intérêt l'étude du ratio fiscal international (Lotz & Morss, 1967).

L'Object donc, de ce travail est d'évaluer empiriquement le potentiel fiscal par l'approche de l'effort fiscal pour déterminer le degré de création des espaces budgétaires au Maroc. Nous baserons notre démarche sur quatre principaux points. Nous présenterons en premier l'évolution de la pression fiscale au Maroc. En second lieu, nous présenterons une synthèse de la littérature théorique du potentiel fiscal et les travaux empiriques pour le cas marocain. Ensuite, on procédera à une application empirique pour la détermination du potentiel par l'approche de l'effort fiscal; pour comparer le niveau de la pression fiscal par rapport aux principaux pays partenaires et concurrents.

5. Evolution de la pression fiscale au Maroc

La structure de la pression fiscale au Maroc est principalement définie par le Code Général des Impôts (CGI) et la Loi sur la Fiscalité Locale (LFL). D'autres taxes parafiscales sont prévues par des textes spéciaux complémentaires.

Il ressort de l'analyse du CGI et les textes complémentaires que le nombre des impôts et taxes est autour de 79. A titre de benchmark, en France, le système fiscal compte plus de 220 prélèvements fiscaux en 2011. Par ailleurs, la microstructure et la performance de cette structure de prélèvements devraient être analysées.

Ainsi, la part importante des recettes fiscales au Maroc proviennent par ordre d'importance comme suit :

1. Impôts et taxes prévus par le CGI,

2. Droits de douanes,
3. Taxe Intérieure à la Consommation,
4. Taxe Professionnelle,
5. Taxe d'Habitation,
6. Taxe de Services Communaux.

Il y a lieu ainsi de souligner une pléthore de natures de recettes, au nombre de 473, prévues au niveau de plusieurs supports budgétaires, couvrant les recettes fiscales au titre des impôts et taxes les plus connues ainsi que des taxes locales, des redevances, des dividendes, des amendes, des loyers, etc...

Enfin, le cadre fiscal actuellement en vigueur au Maroc ne prévoit pas certaines catégories d'impôts et taxes appliqués dans d'autres pays tels que :

- L'impôt sur la succession (France et Espagne);
- L'impôt sur le patrimoine ou la fortune (France et Espagne);
- La contribution sociale généralisée (France) ;
- La taxe sur les logements vacants (France) ;
- Impôt sur l'accroissement de la valeur des terrains de nature urbaine (Espagne);
- Taxe sur les transactions bancaires et d'assurances (Turquie)...

Dans ce cadre, il faut rappeler que la structure des recettes fiscales représente la principale composante de financement du budget général de l'Etat. En effet, les recettes fiscales constituent 78% des recettes du budget général en 2016. L'évolution de la structure des recettes fiscales au Maroc connaît une tendance cyclique qui dépend, principalement, des aléas climatiques et de l'environnement international. Dans ce cadre, les recettes fiscales du Maroc ont progressé à un rythme soutenu au cours de la période (1986-1996) et ont enregistré une contre-performance durant la deuxième moitié de la décennie 90, progressant à un taux de 6%, après avoir enregistré 16,2% une décennie auparavant.

Cette situation a continué entre 2006 et 2016, période durant laquelle le rythme d'augmentation des recettes fiscales a été à la fois faible et légèrement inférieure à celui du PIB (6,1%).

Tableau 1. Croissance moyenne du PIB, des recettes et de la pression fiscale

	Moyenne (1986-1996)	Moyenne (1996-2006)	Moyenne (2006-2016)
PIB	11,1	5,2	6,1
Recettes fiscales	14,5	7,1	9,7
Pression fiscales	16,2	6,8	6,4

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale

Le manque du dynamisme des recettes affiché depuis 1991 s'explique par la sensibilité encore élevée des recettes budgétaires à l'égard des facteurs exogènes, notamment, l'évolution mitigée du secteur privé et la succession de phases de repli de l'activité économique dans la zone euro. En effet, la concentration des exportations marocaines sur le marché européen les rend

vulnérables aux effets de retournement du cycle conjoncturel dans la zone et son corolaire le repli de la demande adressée par cette zone à notre pays.

Du côté de la pression fiscale, sa progression est restée, soutenue, avec un taux de croissance de 9,5%, en moyenne, sur la période 2002-2012 contre 7,3% entre 1992- 2001. Cette évolution traduit conjointement les effets liés au processus de rattrapage, comme en témoigne la relance d'autres secteurs stratégiques et des mesures de relance de l'investissement et le développement du secteur privé.

Tableau 2. Croissance des recettes fiscales totales

Pays	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
France	-4,8%	3,7%	6,2%	4,3%	
Allemagne	-1,7%	1,7%	6,8%	4,0%	3,5%
Espagne	-10,2%	5,0%	-1,0%	0,5%	
Royaume-Uni	-7,2%	6,7%	6,0%	0,3%	
Turquie	1,9%	22,7%	25,5%	8,4%	17%
Tunisie	3,1%	8,7%	7,3%	9,1%	12,0%
Maroc	-9,8%	3,8%	6,5%	7,3%	-1,4%
Maroc (RF DGI)	-12,3%	-1,4%	6,7%	10,3%	-0,9%

Source : Banque Mondiale- Direction Générale des Impôts

La part des recettes fiscales dans les recettes publiques globales au Maroc semble donc comparable aux niveaux observés dans les pays à fiscalité moderne qu'ils s'agissent de pays émergents ou de pays développés.

La pression fiscale a connu une période de réduction passant de 26,9% en 2008, à 22,1% en 2009 et 2013 (2008 étant une année exceptionnelle). L'analyse comparative de l'évolution par rapport aux principaux partenaires ressorts les résultats suivants :

Tableau 3. Les recettes fiscales/PIB

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016
France	27,3%	25,8%	26,3%	27,4%	28,3%	
Allemagne	23,1%	22,9%	22,0%	22,7%	23,2%	
Espagne	21,0%	18,8%	20,3%	20,1%	21,1%	
Royaume-Uni	29,0%	27,4%	28,2%	29,1%	28,5%	
Turquie	18,2%	18,6%	19,7%	20,1%	20,1%	20,8%
Tunisie	20,5%	19,8%	20,0%	21,0%	21,0%	21,3%
Maroc	23,4%	23,8%	23,0%	23,2%	21,4%	21,5%

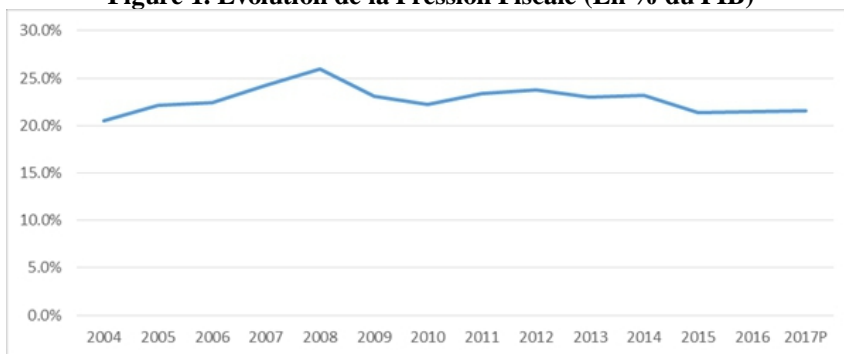
Source : Banque Mondiale- Direction Générale des Impôts

L'analyse comparative des dynamiques et des composantes de la pression fiscale doit par ailleurs être faite avec prudence, sachant que les méthodes de calculs de ces indicateurs sont hétérogènes et se différencient d'un pays à un autre.

Ainsi, à titre illustratif, la pression fiscale en France couvre l'ensemble des prélèvements obligatoires, y compris les prélèvements sociaux.

Egalement, la structure de cette pression fiscale sur les différentes classes de contribuables nécessite une analyse assez détaillée suite à la concentration de son poids sur un nombre généralement limité de contribuable et suite à l'existence d'exonération fiscale sur des activités contribuant de manière importante à la formation du PIB (agriculteurs par exemple).

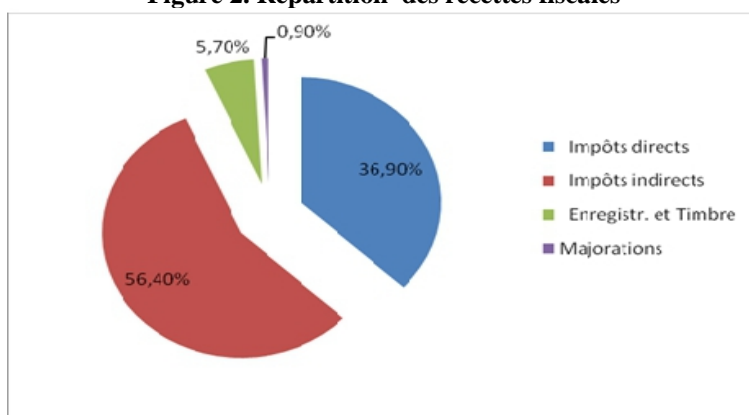
Figure 1. Evolution de la Pression Fiscale (En % du PIB)



Source : Direction Générale des Impôts

L'analyse de l'évolution de la structure des recettes fiscales ressort une nette amélioration en volume à partir 2006 , avec une optimum extraordinaire enregistrée en 2008 (atteindre 185.651 MDH) suite à la bonne performance des recettes fiscales générées par le trilogie l'IS, la TVA et l'IR.

Figure 2. Répartition des recettes fiscales



Sources : Direction Générale des Impôts

Comme il a été signalé précédemment, la structure fiscale s'est caractérisée, contrairement à la tendance observée entre 2006 à 2008, par une augmentation de la part des impôts indirects par rapport aux impôts directs à partir de 2009. En effet, la part des impôts indirects est passée de 51,7% en 2009 à 56,8% en

2010 et à 56,4% en 2016. Cette répartition caractérisée par la dominance des impôts indirects est similaire à la tendance observée dans certains pays développés ou en développement comme la France, Turquie et la Tunisie.

6. Pression fiscale optimale, contrainte budgétaire et croissance économique : Synthèse de la littérature théorique et empirique

Les théories fiscales et celles de la croissance économique sont complémentaires, même si la première est consacrée plutôt à l'analyse des préférences et des contraintes budgétaires des ménages, et la deuxième à la production et aux innovations. En effet, il existe toute une branche de travaux analysant les conséquences d'une réforme fiscale qui consiste à modifier les impôts sur le capital et le travail, de sorte à garder le budget de l'état équilibré sur le bien-être ou sur le taux de croissance de l'économie.

Il faut rappeler que la plupart des économistes s'accordent que pour atteindre certains objectifs macroéconomiques tels que la compétitivité économique, la maîtrise de chômage, il est primordial de recourir en premier lieu à des politiques fiscales. En revanche, d'autres, critiquent cet instrument au niveau de l'efficacité de la politique fiscale pour stimuler la croissance économique ou la stabilité économique.

Dans ce raisonnement M. Friedman (1968) écrit : **«Il apparaît à l'évidence que si l'on accroît la fiscalité..., il en résulte incontestablement une réduction du revenu disponible de ceux qui sont frappés par cet impôt, une baisse des ressources qu'ils peuvent affecter à leur dépense , et par voie de conséquence, une diminution de la demande globale....Mais ce qui me stupéfie, c'est que la croyance si répandue de la politique fiscale...ne repose sur aucune preuve quelle qu'elle soit ».**

Jean Bodin (1530-1596) est l'un des principaux économistes qui ont étudié la problématique de l'efficacité de la régulation de la fiscalité, succédé par d'autres économistes qui se sont intéressés particulièrement au rôle financier de l'impôt. Ce n'est qu'à partir de la naissance de l'école classique que la politique fiscale a été perçue comme étant un instrument qui peut avoir un effet sur la dynamique économique. Cependant, le rôle de la fiscalité a été différemment traité selon les courants de pensée économiques.

Selon les classiques, l'intervention étatique est neutre partant du principe que l'ensemble des intérêts individuels engendre l'intérêt général. Dans ce sens, Adam Smith père fondateur considère que :

« Puisque tout individu s'efforce autant qu'il est capable d'employer son capital dans l'intérêt de l'industrie nationale, et de diriger ainsi cette industrie de telle sorte que son produit soit de la plus grande possible, tout individu travaille nécessairement, à rendre le revenu annuel de la société aussi grand qu'il peut..., en agissant ainsi, il n'a d'autre but que son propre gain et, est, en ceci comme dans beaucoup d'autres cas, conduit

par une main invisible, à réaliser une fin qui n'était nullement dans ses intentions. »

Pour les classiques, tout type d'interventionnisme de l'Etat dans la sphère économique ne fait que paralyser la dynamique économique. Ils préconisaient la réduction des bases imposables ainsi que les dépenses publiques (taille de l'Etat). Ricardo se base sur l'impact négatif des prélèvements fiscaux sur la croissance en Angleterre entre 1793 et 1815 pour prouver que les prélèvements fiscaux paralysent la croissance économique et conclure que:

« Il faut reconnaître que sans les prélèvements de l'impôt, cet accroissement de la richesse fût été bien plus rapide»,

Toutefois, avec la crise de 1929, le courant classique était parfaitement opposé à toute forme de libéralisme économique. Ainsi, il a fallu attendre la refonte de cette pensée par John Maynard Keynes (1930). En effet, l'approche fiscale keynésienne résulte des effets des multiplicateurs développée par Keynes dans la principale œuvre de la théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie. Selon cette optique, le multiplicateur des impôts est le ratio entre la valeur négative de la propension marginale à consommer et la propension marginale à épargner.

Globalement, la théorie de la fiscalité s'est développée sur un petit nombre de théorie fondamentale principalement :

1. **La règle de Ramsey (1927):** pour dégager un montant déterminé en maîtrisant les pertes d'efficacité économiques, il sera opportun d'imposer des bases peu élastiques, autrement dit des bases peu réactives aux chocs fiscaux. En effet, le manque à gagner du à l'impôt est liée à la baisse des transactions privées qu'elle génère. Cette perte sociale concerne le carré du taux d'imposition. L'impôt idéal est alors un impôt à taux faible assidu avec une base fiscale large et peu élastique.

Selon la règle de Ramsey, la perte marginale due à une augmentation de la charge fiscale doit être identique sur tous les marchés. Si la demande d'un bien est élastique, la réponse à une augmentation de la charge fiscale (effet substitution) est importante. Dès lors, pour rétablir l'égalisation avec les biens faiblement élastiques, il faut définir des taux d'imposition bas sur ces biens élastiques.

2. **La courbe de Laffer (1978) :** au-delà d'un seuil d'imposition, une augmentation du taux d'imposition accroît les recettes fiscales, mais après ce seuil, une augmentation supplémentaire du taux d'imposition affaiblit la base fiscale. Cette liaison en cloche entre le taux d'imposition et les bases fiscales découle automatiquement de la corrélation positive entre la base fiscale et le taux d'imposition.

Ainsi, les changements des taux d'imposition engendrent deux effets la pression fiscale un effet arithmétique et un effet économique.

- Un effet arithmétique : Si le taux d'imposition baisse, les recettes budgétaires vont baisser dans la même proportion.
- Un effet économique : Le taux d'imposition a un impact sur l'offre de travail, donc le produit et l'emploi en considération d'hypothèses sur le comportement des agents et, principalement sur la politique des incitations.

Il est à signaler que ces effets travaillent toujours dans deux sens totalement opposés. La courbe de Laffer a pour objet de présenter la règle selon laquelle "trop d'impôt tue l'impôt" ou "le taux mange l'assiette" en décourageant le travail et l'épargne. En tant que telle, la courbe est une tautologie

3. **La fiscalité optimale** : La rentabilité optimale des taux marginaux d'imposition en fonction des revenus est globalement décroissante pour les deux facteurs suivants :
 - Imposer l'ensemble des acteurs productifs permet d'optimiser les recettes fiscales,
 - La décroissance des taux marginaux ne décourage pas les individus à travailler de plus, quel que soit leur revenu initial, tandis que la dépense due à la baisse des taux marginaux est de plus en plus faible sauf au cas où le nombre d'individus diminue.
4. **L'incidence fiscale** : la pression fiscale ne pèse pas forcément sur l'unité physique ou morale qui paie l'impôt au gouvernement ; elle pèse principalement sur les recettes fiscales les moins élastiques et la dépense fiscale peut être transférée d'un marché à l'autre, notamment du marché du capital au marché du travail.

Les premiers travaux empiriques furent apportés par Harberler, G., Goodwin, R.M., et Hagen, E.E. (1946) qui ont montré que les compensations effectuées par la dépense publique suite à un prélèvement fiscal du même montant ne sont pas simultanées. Il y'a un décalage principalement entre la baisse des revenus par un prélèvement fiscal au cours d'une période et la dépense publique qui n'engendrera de revenus qu'au cours d'une période ultérieure.

Dans ce cadre, Vingers (1957) approfondira plus tard cette étude en arrivant à la conclusion selon laquelle que l'augmentation du revenu global brut n'est égal forcément au montant du prélèvement dès la première période de modification des taux d'imposition. Egalement, ce résultat n'est atteint notamment qu'après un nombre infini de périodes.

En termes de Dynamique macroéconomique, Engen et Skinner (1988), ont montré que la fiscalité affecte négativement la croissance économique et ceux tout en se basant sur le modèle de Solow dont le taux de croissance

économique dépend du capital physique et du capital humain disponible ainsi que de l'évolution de leur productivité.

Dans ce cadre, on rappelle que les impacts de la pression fiscale ont été détaillés par les modèles de croissance endogène qui montrent que lorsque les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques productives notamment en infrastructures, éducation et santé, elles peuvent être génératrice de la croissance (Lucas, 1988; Barro, 1990). Toutefois, quand elles dépassent un niveau de soutenabilité, les impôts engendrent des externalités négatives sur l'économie dans son ensemble.

Skinner (1987) et Myles (2000) étalent une littérature riche sur la relation entre la fiscalité et la croissance. Pour analyser les principaux canaux via lesquels la fiscalité affecte la croissance économique, on peut recourir au modèle néoclassique de Solow (1956). Ce modèle de croissance, malgré ses limites, explique la production, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), par le niveau de capital et de technologie. Le taux de croissance dépend alors des taux de croissance des facteurs de production capital physique et humain ainsi que de la croissance de la productivité de ces facteurs.

Engen et Skinner (1996) ont montré que ce modèle détermine des principaux canaux par lesquels la pression fiscale peut impacter indirectement la croissance économique :

- 1- Des impôts élevés impactent le stock de capital physique en décourageant l'investissement privé. Si les impôts portent sur les revenus du capital, elles engendreront une augmentation du coût du capital. Cela va défavoriser l'utilisation du capital au profit du travail. Les entreprises seront limitées en termes de nouvelles technologies. La productivité du travail va baisser en conséquence.
- 2- Quand les taux d'imposition sur les revenus sont élevés, les agents économiques diminuent leur temps de travail et offrent plus de temps aux loisirs.
- 3- L'imposition peut freiner la croissance de la productivité globale du travail et du capital en minimisant les activités de recherche, d'innovation et de développement.
- 4- La politique fiscale impacte aussi la productivité marginale du capital en engendrant un détournement des investissements privés des secteurs productifs « lourdement » imposés vers les investissements assujettis à une fiscalité plus avantageuse mais ayant une productivité faible.

7. Pression fiscale, Cycle budgétaire et Potentiel fiscal : Synthèse de la littérature théorique et empirique

Depuis la crise de 1929, et principalement après les trente glorieuses, le rôle de la politique fiscale est devenu de plus en plus confirmé. Une telle importance liée notamment à ce que cette dernière est l'une des politiques qui

conditionne la compétitivité d'une économie ouverte par rapport au reste du monde, et qu'elle est parmi les systèmes économiques les plus moteurs, dont la dynamique conditionne plusieurs aspects de la vie économique.

Il faut rappeler également que, la fiscalité reste aussi une stratégie de régulation économique capable de dynamiser la consommation, de stimuler l'épargne ou de guider le mode d'organisation des entreprises. Par conséquent, la politique fiscale est d'une grande majeure pour chaque gouvernement, et ce qui est fait dans un pays peut engendrer des retombées non seulement dans ce pays, mais également dans des partenaires économiques par le développement principalement des espaces budgétaires.

Généralement, un espace budgétaire est défini comme une marge gouvernementale permettant la mobilisation des ressources financières, tout en veillant à la viabilité de sa position budgétaire ou la stabilité macroéconomique. Ainsi, l'Etat doit développer un espace budgétaire afin de générer des ressources supplémentaires à des dépenses utiles.

Au niveau comptable, l'espace budgétaire est défini par la différence entre le volume présent de la dette publique (en % du PIB), et celui au-delà duquel une spirale d'endettement se provoquerait si la réponse de politique économique suite à l'évolution de la dette, devait suivre les aptitudes antérieures. Ainsi, une fois la limite dépassée, l'amélioration du solde primaire ne suffirait pas pour couvrir la charge de la dette publique supplémentaire en terme de flux ($dette/PIB*(r-g)$), si elle était conforme aux ajustements opérés dans le passé.

L'Etat peut ainsi, agir sur l'espace budgétaire en augmentant la pression fiscale, en cherchant d'autres ressources extraordinaires, en empruntant sur le marché financier local ou international, ou en maîtrisant les dépenses budgétaires inutiles. Toutefois, cet espace ne doit pas agir sur la stabilité macroéconomique ni la soutenabilité budgétaire, et en assurant le service de sa dette.

Schiavo-Campo et Tommasi (1999) recensent six mécanismes principaux pour optimiser la création d'espace budgétaire :

- Optimisation des recettes budgétaires, soit par la croissance économique, soit par l'augmentation des recettes fiscales en % du PIB;
- Redéploiement des dépenses à partir de priorités à moindre efficacité et productivité vers ceux qui sont plus efficaces et productifs;
- Réduction de la dette pour de dégager des ressources engagées aux charges de la dette ;
- Recours aux emprunts extérieurs ou intérieurs ;
- Recherche des dons, de subventions et de prêts concessionnels ;
- Création de revenus par l'émission de la monnaie.

Toutefois, Heller (2005) a montré que l'espace budgétaire peut être créé à court terme facilement, mais le vrai défi consiste à le maintenir c'est-à-dire un

espace budgétaire qui dure sur le moyen et le Long terme. Ceci est particulièrement important dans le contexte de la contraction budgétaire, qui exige que les gouvernements prennent des engagements de dépenses courantes à long terme. La nature de ces engagements impose des choix prudents de création de l'espace budgétaire en fonction du cycle budgétaire.

Il faut rappeler que durant ces dernières décennies, les débats relatifs à la nature de la politique budgétaire à adopter, ont connu une frénésie dans plusieurs pays principalement en Voie de Développement. Dans ce cadre, plusieurs études dont Daflon et Yilmaz (2008) ont montré que ces pays se sont transités vers une politique budgétaire expansionniste afin de contourner les effets d'une gouvernance fiscale inefficace et inefficente, de l'instabilité macroéconomique et d'une croissance économique inadéquate.

Généralement, concernant la combinaison entre la politique fiscale budgétaire et le cycle économique vise des objectifs politiques liée aux habitudes ethniques, une meilleure gouvernance publique et la croissance économique.

Dans ce cadre, la littérature empirique qui vise la détermination des mesures fiscales pouvant capter la cyclicité de la politique budgétaire, on peut distinguer deux approches. La première analyse la corrélation entre le solde budgétaire corrigé des variations cycliques et l'écart de production. La deuxième met l'accent sur la relation entre les instruments de la politique budgétaire dont le principal instrument est d'ordre fiscale et le cycle économique.

La première approche, qui utilise le déficit budgétaire, présente certaines limites à savoir la forte liaison qui existe entre cet indicateur et la cyclicité des recettes fiscales et des dépenses liées au paiement des intérêts de la dette, et puis l'inexactitude des résultats qu'il donne. En effet, durant les phases d'expansion le solde budgétaire est excédentaire et dans les phases de récession le solde budgétaire est déficitaire, cela risque à des confusions : conclure que la politique budgétaire est contra cyclique, alors qu'elle est acyclique (Archen, 1998).

Le résultat qui avance que la politique budgétaire est souvent contra cyclique dans les pays développés et pro cyclique dans les pays en développement, ne peut être justifié que dans le cas où les taux d'imposition et la consommation publique ont le même comportement, ce qui est loin de la réalité car les recettes fiscales sont plus pro cycliques dans les pays industriels que dans les pays en développement (Mandex, 2001).

Le recours aux soldes budgétaires pour analyser la cyclicité des espaces budgétaires budgétaire a plusieurs limites d'où surgit la nécessité de trouver une autre mesure. Une deuxième qui s'est développée ces dernières années et qui met l'accent sur les instruments de la politique budgétaire dans l'analyse de la cyclicité budgétaire. Dans ce cadre, Kaminsky et Végh (2004)

ont étudié la cyclicité de la politique budgétaire en se basant sur la corrélation entre les dépenses publiques ou les taux d'imposition et le cycle économique. Ces corrélations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. La corrélation entre les dépenses publiques ou les taux d'imposition et le cycle économique

	Dépenses publiques	Taux d'imposition	Recettes fiscales	Solde primaire	Dépenses / PIB	Recettes fiscales	Solde primaire/ PIB
Contra-cyclique	-	+	+	+	-	-/0/+	-/0/+
Pro-cyclique	+	-	-/0/+	-/0/+	-/0/+	-/0/+	-/0/+
Acy-clique	0	0	+	+	-	-/0/+	-/0/+

Source : élaboré par les auteurs à partir des résultats de Reinhart, Kaminsky et Végh

Ce cadre théorique permet de définir le comportement cyclique de la politique budgétaire comme suit :

- Si dans la période d'expansion (de récession), les autorités budgétaires augmentent (baissent) les dépenses publiques et baissent (augmentent) les taux d'imposition, la politique budgétaire est contra cyclique et vise à stabiliser le cycle économique.
- Si dans la période d'expansion (ou de récession), les autorités budgétaires recourt à l'augmentation (ou à la baisse) des dépenses publiques et à la baisse (l'augmentation) des taux d'imposition, la politique budgétaire est pro cyclique visant le renforcement du cycle économique.
- Si les autorités budgétaires maintiennent les dépenses et les taux d'imposition constants au cours du cycle économique, la politique budgétaire est jugée acyclique.

Au Maroc, selon des études gouvernementales ou universitaires qui portent sur des évaluations de taux de pression fiscale effectif (avec un Benchmark international) et en relation avec la problématique du potentiel et d'effort fiscal, convergent principalement sur une confirmation relative de l'absence d'un espace supplémentaire significatif de ressources fiscales. Cette conclusion converge avec l'objectif de stabilisation du niveau global de pression fiscale retenue dans le rapport « 50 ans de développement humain ; perspectives 2025.

Néanmoins, ce résultat pourrait être remis en question par une optimisation au niveau du cadre global des finances publiques. Ainsi, Brida (2012) a montré la nécessité d'une maximisation de l'espace de recettes publiques propres générales. Cette optimisation pourrait ainsi, découler des facteurs supplémentaires suivants :

- Coût qui serait élevé des ressources de financement alternatives aux recettes publiques,
- Maîtrise des dépenses fiscales pour un niveau donné de recettes publiques.
- Une pression fiscale importante pourrait aussi être expliquée par une efficacité renforcée des dépenses publiques : la fonction sociale de la dépense budgétaire serait donc supérieure à la charge sociale du nouveau niveau de prélèvement fiscal.

Masnaoui, Hanbla (2012), par une analyse en termes d'économie politique ont déterminé les conditions opérationnelles à satisfaire pour soutenir une réforme aussi complexe et sensible que l'optimisation de l'effort fiscal et le développement des espaces budgétaires. Les principales conditions recensées sont les suivantes :

- Disposition nationale pour la conception d'un cadre de réforme moderne, homogène et cohérent allié à la capacité d'inscrire la nouvelle stratégie dans un cadre pluriannuel.
- Collaboration des principaux partenaires extérieurs pour l'efficacité de la réforme et agissant comme un canal de l'ensemble des compétences disponibles.
- Etude l'impact de la nouvelle stratégie fiscale (évaluation des dépenses fiscales entraînées par les exonérations, analyse d'impact),
- Estimation adéquate du niveau de la pression fiscale, et la mesure du niveau de taxation optimale en relation avec l'effort fiscal et la maximisation des espaces budgétaires avec le cycle économique atteint par l'économie nationale.

8. Estimation du potentiel fiscal au Maroc : Cadre méthodologique

L'espace budgétaire à côté de l'espace monétaire constitue les principaux instruments de la politique économique. L'espace budgétaire est un espace de collecte de fonds nécessaires pour le financement de l'économie alors que l'espace monétaire consiste à la monétisation et la circulation des ressources financières dégagées par l'espace budgétaire.

L'objectif de notre étude donc, est d'apprécier (dans le cadre d'une démarche d'équilibre partiel appliquée au Maroc), le niveau optimal des recettes fiscales, et qui constitue la principale composante de l'espace budgétaire marocain. Afin de cerner le niveau optimal de recettes publiques, notre analyse se base d'une part sur l'évaluation d'une part des taux effectifs de recettes publiques et du concept d'effort fiscal d'autre part. On évalue également, à l'aide d'une analyse d'économie politique, les conditions d'un optimum de recettes publiques.

Il faut rappeler que pour le Maroc, les principales ressources publiques sont les recettes fiscales. Ainsi, les recettes fiscales (hors TVA des collectivités locales) passaient de 83,396 MMDH en 2003 (17,5% du PIB) à 167,276 MMDH (23,3% du PIB) en 2008, et elles continuaient d’accroître vers 174,187 MMDH (19,4% du PIB) en 2013 pour atteindre 200,535 MMDH (18,7% du PIB) en 2017.

Bien que les recettes non fiscales soient moins importantes, elles contribuent fortement dans le financement des dépenses de l’Etat. En effet, ces recettes enregistraient 14,938 MMDH (3,1% du PIB) en 2003, 16,269 MMDH (2,3% du PIB) en 2008, 28,916 MMDH (3,2% du PIB) en 2013 et en fin, 25,809 MMDH (2,4% du PIB) en 2017.

Figure 3. Les recettes (Hors TVA des collectivités locales) En millions de dirhams



Source : Bulletin de statistiques des finances publiques

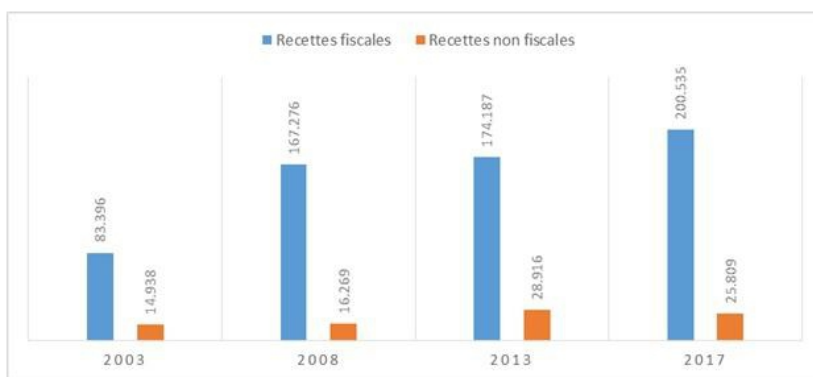


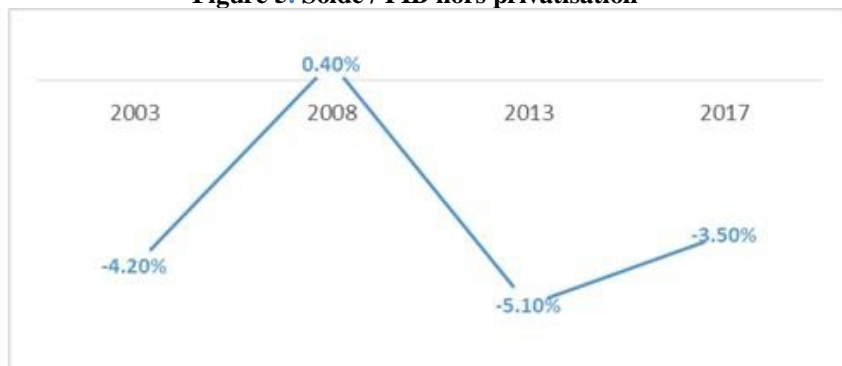
Figure 4. La situation du solde

Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures

En 2003, le solde budgétaire ordinaire était de 1,942 MMDH, le solde budgétaire était de -14,698 MMDH et le solde primaire de 2,653 MMDH. En 2008, la situation s’est améliorée d’une manière remarquable ; les trois soldes avaient atteint respectivement 27,053, 21,012 et 3,07 MMDH.

Mais en 2013, on remarque le signe négatif des soldes qui désigne un déficit ; -6,529 MMDH pour le solde ordinaire, -45,689 MMDH pour le solde budgétaire et -23,187 MMDH pour le solde primaire. Toutefois en 2017, les soldes se sont améliorés en atteignant les valeurs respectives de 24,125 MMDH, -37,843 MMDH et -11,123 MMDH.

Figure 5. Solde / PIB hors privatisation



Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures

En observant l'évolution du solde hors privatisation par rapport au PIB on peut dire que ce variable affiche des variations cycliques considérables pendant cette période. Ce ratio passe d'une valeur déficitaire de 4,2% en 2003 à une valeur excédentaire de 0,4% en 2008, puis vers une valeur de -5,1% en 2013 pour atteindre la valeur de -3,5% en 2017 remettant en cause la problématique de création des espaces budgétaires basée sur l'effort fiscal.

Il faut signaler que le niveau de la pression fiscale observé peut être désagrégé en deux principaux déterminants : d'une part, un niveau de prélèvement structurel (potentiel fiscal, capacité contributive) qui dépend de facteurs structurels exogènes par rapport à la politique économique et d'autre part, l'effort fiscal, qui est déterminé par la politique de mobilisation fiscale. Autrement dit, le potentiel fiscal d'un pays, peut être défini comme le taux de prélèvement normalement attendu, tenant compte des spécificités structurelles du pays. L'écart dégagé entre le niveau de prélèvement observé et le potentiel fiscal est donc issu du cycle de la politique économique, assimilé principalement à une mesure de l'effort fiscal.

Le niveau de prélèvement de Long terme est déterminé à partir de variables macroéconomiques structurelles. Parmi ces variables, il y'a le niveau de développement du pays représenté particulièrement par trois principales variables : le produit intérieur brut par tête (PIB/tête), l'origine sectorielle du revenu (approché par la part de la valeur ajoutée agricole) et enfin, le niveau de monétarisation ou la liquidité de l'économie (déterminé par le ratio entre l'agrégat M2 / PIB (WoldeMariam, 1997).

En revanche, Betram (2010) a démontré que plus le niveau de développement d'un pays est élevé, plus sa capacité à générer des ressources fiscales est forte. En effet cela est expliqué d'une part par la structure de demande par toutes ses dimensions. Ainsi, l'élévation du niveau de développement engendre une augmentation et une diversification de la demande de biens publics qui peut impacter négativement la résistance des contribuables vis-à-vis de l'impôt. De la part de l'offre, une augmentation du niveau de développement accroît fortement la capacité contributive de l'économie dans son ensemble.

Parallèlement, les capacités administratives, particulièrement en vue d'augmenter l'impôt, s'améliorent certainement avec le niveau de développement, grâce principalement à l'existence d'économies d'échelle dans la gouvernance fiscale et à un meilleur climat des affaires (infrastructures développées, Compétence du personnel des administrations, niveau d'éducation de la population).

Egalement, le niveau de prélèvement de Long Terme est également impacté par le taux d'ouverture commerciale (approché par le rapport entre le total des exportations et des importations/ PIB). En effet, les ressources générées par commerce international représentent une assiette plus facilement taxable que les revenus ou les consommations intérieures. Globalement, l'impact de l'ouverture sur le potentiel fiscal est plus important, pour certains pays, par une part élevée des produits miniers et pétroliers dans les exportations totales. En effet, cette catégorie d'exportations peut générer des prélèvements substantiels sous forme de taxes ou de redevances.

Le concept d'effort fiscal permet de calculer l'exploitation des pays de leur potentiel de recettes publiques. À cette fin, il faut différencier entre la part des ressources publiques définie par des facteurs structurels de la part des ressources publiques définie par la politique économique et l'action de l'État en général.

Le taux de prélèvement d'une économie i à la date (t) , $TP_{i,t}$, est déterminé à la fois par le potentiel fiscal de l'économie i à la date (t) , $(PF_{i,t})$ et par l'effort fiscal consenti $EF_{i,t}$ qui peut être déterminé de manière additive par rapport au potentiel fiscal : soit :

$$TP_{i,t} = f (PF_{i,t}, EF_{i,t}) = PF_{i,t} + EF_{i,t}$$

Dans notre étude, la méthode adoptée pour déterminer l'effort fiscal se base sur une estimation d'une équation explicative du taux de prélèvement en fonction des variables présentées ci-dessus sur des données relatives à un large échantillon de pays et à une période de temps importante (données de panel sur 25 pays en développement pour la période 1990-2016). L'étude se base sur les méthodes de l'économétrie multidimensionnelle basée principalement sur des données de panel (effets aléatoires pays saisissant une hétérogénéité inobservée constante dans le temps).

Le résidu dégagé de l'équation, qu'il est possible de calculer pour un pays spécifique ou pour un groupe de pays durant la période d'échantillonnage, permet alors de mesurer l'effort fiscal. Si on désigne par PF le taux de prélèvement, p le taux de prélèvement structurel et \hat{e} l'effort fiscal, on peut alors écrire : $PF = p + \hat{e}$.

Par construction, la moyenne des résidus (\hat{e}) pour l'ensemble de l'échantillon étant nulle, l'effort fiscal doit s'interpréter avec une approche relative. La norme de référence est composée par une attitude moyenne de l'ensemble du panel pays-années retenu. Ainsi, pour un pays donné, un résidu négatif signifie donc que le pays considéré consent un effort fiscal inférieur à la norme et inversement lorsque le résidu est positif.

Enfin, si le résidu est nul, le pays effectue un effort fiscal conforme à la moyenne de l'échantillon : une situation d'effort fiscal nul signale donc, non pas une politique fiscale défailante mais une politique de mobilisation fiscale présentant une efficacité similaire à la moyenne du panel.

9. Détermination de la taille optimale des recettes fiscales : Analyse des résultats

La plupart des travaux théoriques et empiriques sur la taille optimale des recettes fiscales sont basés sur l'approche inter-temporelle de la pression fiscale, proposée par Sachs (1981) et Buiters (1981). Selon cette approche, la pression fiscale est le reflet des décisions d'épargne et d'investissement, guidées par les orientations attendues de l'activité économique, les dépenses publiques en relation avec le reste du monde.

La démarche consiste ainsi à identifier les variables qui affectent directement ou indirectement l'épargne et l'investissement. Il faut rappeler que la littérature sur les déterminants de la pression fiscale est très vaste. Les analyses empiriques diffèrent dans le choix des déterminants de cette pression, en partie, pour des raisons de disponibilité des données.

Dans notre étude, on rappelle la méthode adoptée pour déterminer l'effort fiscal se base sur une estimation d'une équation explicative du taux de prélèvement en fonction des variables présentées ci-dessus sur des données relatives à un large échantillon de pays et à une période de temps importante (données de panel sur 20 pays en développement pour la période 1990-2016).

Nous avons retenu 20 pays à revenu intermédiaire selon la classification de la banque mondiale qui repose sur le revenu national brut par habitant. Les pays en question sont :

Afrique du Sud, Brésil, Cameroun, Chine, Egypte, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Maroc, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Roumanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie.

Les données utilisées pour l'estimation s'étendent entre 1992 et 2016. Elles proviennent de la base de données de la banque mondiale, du fond monétaire

international et de l'office des changes. Nous allons utiliser le logiciel Eviews pour faire nos estimations.

Le modèle que nous allons estimer est le suivant :

$$(PF/PIB)_{it} = \alpha_i + \beta_{1t} * crois_{it} + \beta_{2t} * AEN_{it} + \beta_{3t} * IPC_{it} + \beta_{4t} * croispop_{it} + \beta_{5t} * RDPA_{it} + \beta_{6t} * SB_{it} + \beta_{7t} * DP_{it} + \varepsilon_{it}$$

Avec :

crois : Croissance économique.

AEN : Avoirs extérieurs nets (en % du PIB).

IPC : Indice des Prix à la Consommation.

Croispop : Croissance de la population.

RDPA : Ratio de la dépendance des personnes âgées.

SB : Solde budgétaire.

DP : Dette publique (en % du PIB)

L'étude se base sur les méthodes de l'économétrie multidimensionnelle basée principalement sur des données de panel (effets aléatoires pays saisissant une hétérogénéité inobservée constante dans le temps). Un des premiers tests que l'on vérifie pour l'estimation en données de panel est le test de spécification des effets individuels d'Hausman.

D'un point de vue pratique, le modèle à effets fixes est coûteux en termes de pertes de degrés de liberté. Cependant, l'hypothèse du modèle à effets aléatoires qu'il n'y a pas de corrélation entre les effets individuels et les autres régresseurs est peu justifiée. Le test de spécification d'Hausman est appliqué à des problèmes de spécification en économétrie. Il sert ainsi à discriminer les effets fixes et aléatoires.

Dans notre étude, la probabilité du test n'est pas significative à un seuil de 10% ce qui nous conduit à rejeter l'hypothèse d'endogénéité des variables explicatives, et d'accepter l'hypothèse H0 d'absence de corrélation entre les effets individuels et les variables explicatives, et par conséquent, d'accepter le modèle à effets variables.

On remarque que la qualité d'ajustement est de 61%, cela signifie que notre modèle est bon. De plus, le R-carré du modèle à effets fixes est supérieure à celui du modèle pooled et à effets aléatoires. Par ailleurs, on remarque que toutes nos variables sont significatives à parts la variable croissance de la population, que nous avons décidé de retenir. En effet, les p-values sont inférieures à 5%.

De plus, on remarque que les variables croissance et revenu relative ont un effet négatif sur le solde de la balance courante, tandis que les variables avoirs extérieurs nets, croissance de la population, ratio de dépendance des personnes âgées, solde budgétaire et balance du pétrole ont un effet positif sur le solde de la balance courante.

Notre modèle est le suivant :

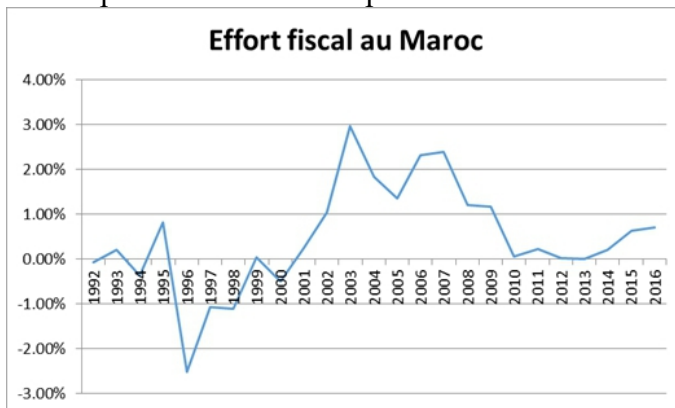
$$PF_{it} = -0,028931 - 0,117194 * crois_{it} + 0,121632 * AEN_{it} - 0,459477 * IPC_{it} \\ + 0,432452 * croispop_{it} + 0,394465 * RDPA_{it} + 0,086092 * SB_{it} \\ + 0,212238 * BP_{it}$$

Le test de validité montre qu'il est significatif, ce qui suggère l'existence d'une relation entre les variables au long terme. Les variables choisies expliquent bien la pression fiscale puisqu'elles sont significatives au long terme au seuil de 5% du fait que leurs T-statistiques sont supérieures à 1,96 sauf le taux d'ouverture.

Plusieurs statistiques de tests ont été calculées afin d'apprécier la qualité de l'estimation (le test Box-Pierce d'autocorrélation des résidus, et le test de normalité des résidus de Jarque-Bera). Ces tests constituent un moyen de détecter la défaillance éventuelle de certaines hypothèses effectuées lors de l'estimation du modèle. Les résultats de ces tests révèlent que les principales hypothèses faites sur les résidus sont satisfaites par le modèle suggéré.

L'estimation par la méthode des données de Panel montre que la fiscalité affecte la croissance économique. En effet, toute chose égale par ailleurs, une variation du taux d'imposition de 1% entraînerait une baisse de 0.25% de la croissance économique à long terme pour les pays de l'échantillon. Egalement, toute chose égale par ailleurs, une variation du taux d'imposition de 1% entraînerait une baisse de 0.21% de la croissance économique à long terme pour cas marocain. Ces résultats en dehors de pouvoir chiffrer les impacts, ne sont pas des surprises.

A partir de cette expression, on déduit le potentiel fiscal du pays i qu'on retranche du prélèvement effectif pour déterminer l'effort fiscal.



Source : Calculs des auteurs

Un effort fiscal positif traduit un niveau de prélèvement effectif supérieur au prélèvement attendu compte tenu des caractéristiques structurelles du pays. On en déduit que l'espace des recettes publiques est sous-exploité dans ce pays et que pour dégager des recettes supplémentaires,

il faudrait mettre en œuvre des politiques de mobilisation de recettes plus actives que celles menées par l'échantillon.

En revanche, un effort fiscal négatif correspond à un prélèvement effectif inférieur à celui attendu compte tenu des caractéristiques structurelles du pays. Un espace de recettes supplémentaire peut certainement être dégagé en adoptant une politique de mobilisation similaire à celle des autres pays de l'échantillon.

Une stabilisation, une stationnarité ou une variation positive au niveau de l'effort fiscal proche de zéro signifie que les autorités du pays ont adopté des politiques de mobilisation fiscale dont le degré d'efficacité est proche du niveau moyen de l'ensemble de l'échantillon. Ainsi, l'espace de ses ressources fiscales est pleinement exploité.

D'après les résultats d'estimations de notre étude, on peut remarquer que la mobilisation structurelle du potentiel fiscal au Maroc, dans la période étudiée, était effective et que l'espace budgétaire des recettes publiques est bien exploité et que la Maroc a même globalement mobilisé au-delà de son potentiel.

Concernant particulièrement le Maroc, le ration structurel de la pression fiscale était supérieur de 3,1 points de pourcentage à la moyenne des pays d'Afrique retenus dans notre étude (18,2%) et supérieur à la moyenne d'Amérique latine de 2,7%. Il faut rappeler dans ce cadre que la principale source des recettes fiscales marocaines provient des taxes sur la valeur ajoutée (28%). La deuxième importante source des recettes découle des cotisations de sécurité sociale (17%).

Il faut rappeler dans ce cadre, que sur le continent, les recettes fiscales (qui regroupent les impôts et les cotisations sociales nettes et qui a concerné que 21 pays africains), et selon le rapport de l'OCDE les ratios impôts/PIB observés vont de 7,6% en République démocratique du Congo à 29,4% en Tunisie, deux tiers des pays ayant enregistré un ratio compris entre 13% et 20%. La Tunisie, l'Afrique du Sud, le Maroc, le Togo, le Sénégal et Maurice constituent le top six de cette étude avec un ratio supérieur à 20. Ainsi, le ratio (impôts et cotisations sociales) représente 26,4% du PIB au Maroc en 2016, soit le troisième ratio le plus élevé en Afrique après la Tunisie (29,4%) et l'Afrique du Sud (28,6 %).

Il en résulte que la politique économique a été favorable à la mobilisation fiscale et a permis le recouvrement de ressources publiques supplémentaires et ainsi de mieux exploiter le potentiel des ressources, en effet, entre 1995 et 2000, l'effort fiscal négatif indiquait un espace de ressources publiques sous-exploité. La réforme fiscale initiée depuis l'année 2005 a incité les autorités marocaines à mettre en œuvre des politiques de mobilisation de recettes similaires à celles menées par l'échantillon pour dégager des recettes supplémentaires.

Conclusion

Le système fiscal marocain a, depuis la fin du 19^e siècle, connu une évolution sous la pression des contraintes budgétaires, marquée par la période coloniale ayant permis l'instauration des premiers impôts modernes et fondée, depuis l'indépendance, sur le consentement, la solidarité et l'incitation économique, pour aboutir actuellement à un système moderne comparable à ceux en vigueur dans les pays développés à économie libérale.

Le Maroc s'est doté d'un système fiscal moderne, qui reste à améliorer dans sa pratique. Les propositions contenues dans ce rapport visent à y contribuer. Ces propositions représentent une vision globale et constituent un ensemble cohérent. L'analyse des recettes fiscales permet de ressortir une nette évolution depuis 2006 en volume, avec une croissance exceptionnelle enregistrée en 2008 s'expliquant par une très bonne performance des recettes fiscales générées par l'IS, la TVA et de l'IR.

Ainsi, le Maroc ayant adopté une politique de promotion des investissements, a mis en œuvre une politique d'incitation fiscale accompagnée le plus souvent par de vastes réformes fiscales. Donc l'objectif recherché est la quantification de la pression fiscale et l'effort fiscal afin de développer les espaces budgétaires au Maroc. Pour se faire, nous avons utilisé une approche d'économétrie de panel cylindrique, basée sur une analyse comparative multidimensionnelle de 20 pays partenaires et concurrents. Pour cela, nous avons retenu un modèle à effets aléatoires pour expliquer l'évolution de l'effort fiscal au niveau de chaque pays de l'échantillon. Ainsi, d'après les principaux résultats d'estimation, on peut conclure que la mobilisation du potentiel fiscal au Maroc, était effective et que l'espace des recettes budgétaire est bien exploité.

En effet, entre 1995 et 2000, l'effort fiscal négatif indiquait un espace de ressources publiques sous-exploité. Les réformes fiscales entreprises depuis l'année 2000 ont incité les autorités à mettre en œuvre des politiques de mobilisation de recettes similaires à celles menées par l'échantillon pour dégager des recettes supplémentaires.

Globalement, selon nos résultats, l'évolution annuelle du potentiel fiscal en moyenne géométrique, au Maroc durant la période d'étude est de 1,65%., traduisant ainsi, un niveau de prélèvement effectif supérieur à la pression fiscale des pays de comparaison, et créant structurellement de ce fait, un espace budgétaire additionnel pour l'économie nationale. Ainsi, selon le critère de l'effort fiscal, l'espace de ressources publiques du Maroc a été surexploité.

References:

1. Atkinson, A.B. & Stiglitz, J.E. (1972). «The structure of indirect taxation and economic efficiency» *Journal of Public Economics*.
2. Auerbach, A.J. & Hines, J. R. (2002). «Taxation and economic efficiency» *Handbook of Public Economics*.
3. Abouch, M. (1981). Etude économétrique de l'efficacité de la politique fiscale au Maroc 1964-1976, mémoire de DES, Poitiers.
4. Bernard, S. (2002). «Théorie économique de la fiscalité» *Economica*.
5. Chamley, C. (2001). «Capital income taxation, wealth distribution, and borrowing constraints» *Journal of Public Economics*.
6. Chamley, C. (1985). «Efficient taxation in a stylized model of intertemporal general equilibrium» *International Economic Review*.
7. Chamley, C. (1986). «Optimal taxation of capital income in general equilibrium» *Econometrica*.
8. Chari, V.V. & Kehoe, P.J. (1999). «Optimal fiscal and monetary policy» *Handbook of Macroeconomics*, Elsevier.
9. El M'kaddem, A. & Anoune, H. (2007). «Innovations financières, Indications fiscales et politique d'investissement au Maroc» *Annales Marocaines d'Economie* n° 61, Automne.
10. Gakosso, N. (2009). Corruption, fraude, évasion fiscale et croissance Par Antoine.
11. Golosov, M., Kocherlakota, N., & Tsyvinski, A. (2003). «Optimal indirect and capital taxation» *Review of Economic Studies*.
12. Lansing, K.J. (1999). «Optimal redistributive capital taxation in a neoclassical growth model» *Journal of Public Economics*.
13. Mino, K. (1996). «Analysis of a two-sector model of endogenous growth with capital income taxation» *International Economic Review*.
14. Politique fiscale (2001). «le naufrage Par Georges Dumas» édition Harmattan.
15. Ponsard, C. (1988). «Analyse économique spatiale» Paris, Presses Universitaires de France.
16. Raboy, G. (2001). «Économie de l'offre» *Economica*

Annexe

Tableau 5. La TVA/PIB

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016
France	7,1%	6,9%	7,0%	7,0%	6,58%	6,6%
Allemagne	7,1%	7,5%	7,2%	7,3%	7,4%	7,3%
Espagne	5,1%	4,1%	5,6%	5,4%	5,3%	5,2%
Royaume-Uni	6,4%	4,9%	5,5%	6,3%	6,4%	6,6%
Turquie	4,9%	4,9%	5,7%	6,1%	5,7%	6,4%
Tunisie	6,0%	5,8%	5,9%	5,9%	6,1%	6,0%
Maroc	8,9%	7,5%	8,5%	8,9%	9,0%	8,5%

Tableau 6. L'IS/PIB

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016
France	2,9%	1,5%	2,1%	2,5%	2,5%	2,3%
Allemagne	2,0%	1,4%	1,6%	1,7%	1,8%	
Espagne	2,8%	2,2%	1,8%	1,8%	2,2%	1,8%
Royaume-Uni	3,6%	2,8%	3,1%	3,1%	2,9%	2,6%
Turquie	1,8%	1,9%	1,9%	2,1%	2,1%	1,8%
Tunisie	4,4%	3,9%	3,8%	4,7%	4,0%	3,8%
Maroc	6,7%	5,8%	4,7%	4,9%	5,2%	4,6%

Tableau 7. L'IR/PIB

Pays	2011	2012	2013	2014	2015	2016
France	7,6%	7,3%	7,3%	7,5%	8,2%	
Allemagne	9,6%	9,4%	8,8%	9,1%	9,6%	
Espagne	7,0%	6,7%	7,0%	7,2%	7,4%	7,1%
Royaume-Uni	10,7%	10,4%	10,0%	10,1%	9,7%	10,0%
Turquie	4,0%	4,0%	3,7%	3,8%	4,0%	4,1%
Tunisie	3,9%	4,0%	4,1%	4,4%	4,4%	4,8%
Maroc	4,8%	3,6%	3,4%	3,6%	4,0%	3,7%

Tableau 8. Evolution du nombre des contribuables

Impôt	2015	2016
IS	155.605	169.555
TVA	256.730	273.377
TP	953.071	960.271
TH et TSC	2.620.296	2.742.409
IR	3.754.459	3.976.935
➤ IR déclaratif	734.262	693.556
➤ Emploi, secteur privé	2.239.261	2.482.54
➤ Fonctionnaire de l'Etat	780.936	800.836